

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
37	Emplacement réservé n° 37 : Entretien de fossés	Commune	0,012
38	Emplacement réservé n° 38 : Entretien de fossés	Commune	0,041
39	Emplacement réservé n° 39 : Entretien de fossés	Commune	0,042
40	Emplacement réservé n° 40 : Salle des fêtes ou équipements publics	Commune	2,415
41	Emplacement réservé n° 41 : Aménagement de voirie (cheminement piéton)	Commune	0,082
42	Emplacement réservé n° 42 : Aménagement de voirie (cheminement piéton)	Commune	0,031
43	Emplacement réservé n° 43 : Aménagement de terrains familiaux	Commune	0,776
44	Emplacement réservé n° 44 : Aménagement de terrains familiaux	Commune	0,885



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7250 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Élaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

 CITADIA CONSEIL

 even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

